



Paragraphe 17° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion
DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Exercice financier : 2024-2025
Trimestre : Avril à juin 2024

Nom de la personne	Fonction	But ou objet du déplacement	Date du déplacement	Ville ou municipalité	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Autres frais inhérents	
									Montant	Description
Foster, Claude	Président-directeur général	Rencontres de travail	18 avril 2024	Montréal	278,90 \$	58,17 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
Foster, Claude	Président-directeur général	Rencontres de travail	26 avril 2024	Montréal	287,95 \$	58,17 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
Foster, Claude	Président-directeur général	Assemblée générale annuelle de la Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH)	4 mai 2024	Bécancour	150,65 \$	27,14 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
Foster, Claude	Président-directeur général	Rencontres de travail	6 au 7 mai 2024	Montréal / Joliette	335,75 \$	89,18 \$	224,13 \$	0,00 \$	6,68 \$	Indemnité forfaitaire pour un coucher dans un établissement hôtelier
Grégoire, Annie	Vice-présidente amélioration et développement de l'habitation	Rencontres de travail	6 au 7 mai 2024	Joliette	240,41 \$	40,24 \$	220,93 \$	0,00 \$	6,68 \$	Indemnité forfaitaire pour un coucher dans un établissement hôtelier
Grégoire, Annie	Vice-présidente amélioration et développement de l'habitation	Rencontre Regroupement des Offices d'habitation du Québec (ROHQ)	16 mai 2024	Québec	12,30 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
Grégoire, Annie	Vice-présidente amélioration et développement de l'habitation	Rencontre Table stratégique canadienne sur l'harmonisation des codes de construction (TCCR) - Régie du bâtiment du Québec (RBQ)	3 juin 2024	Montréal	275,75 \$	17,92 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
Grégoire, Annie	Vice-présidente amélioration et développement de l'habitation	Rencontre avec la Société québécoise des infrastructures (SQI) pour la "Feuille de route gouvernementale BIM"	6 juin 2024	Trois-Rivières	144,78 \$	17,92 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	

Information complémentaire

— Les frais déclarés sont ceux comptabilisés dans le présent trimestre.